

Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et des PATS des SDIS de FRANCE et FORCE OUVRIÈRE



« Quand je revendique, c'est pour construire »

Déclaration liminaire CNSIS du 2 juillet

Monsieur Le Président, Monsieur le DGSCGC Mesdames Messieurs, Chers Collègues

Nous avons pris connaissance des dossiers transmis le 26 juin 2014 annulés et remplacés par une nouvelle mouture arrivée ce lundi 30 juin avant-veille de notre assemblée plénière. C'est avec stupéfaction que nous découvrons, entre autre le contenu des projets de textes relatifs aux futures catégories A, A+ et aux Emplois Supérieurs de Direction.

Force est de constater, à la lumière des "négociations" de ces derniers mois, que le modèle équilibré que nous avons connu en matière de dialogue social n'est même plus respecté et ce malgré nos remarques et demandes maintes fois réitérés auprès de qui veut bien l'entendre.

Pire encore, le Syndicat National des Sapeurs-Pompiers Professionnels et Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (SNSPP-PATS) s'est fendu d'une proposition de deux décrets transmis concomitamment à Monsieur le Ministre de l'intérieur à l'époque et à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCG) ainsi qu'aux représentants de la profession et de l'administration. C'était au début 2013. Plus de dix-huit mois se sont écoulés et la seule suite qui a été donnée fut une tentative d'admonestation car on touchait semble-t-il un pré carré au travers d'un tract cinglant d'une organisation professionnelle catégorielle.

Aujourd'hui le SNSPP-PATS et FO, syndicats non catégoriels de la profession constate qu'il nous est présenté des projets de textes inadaptés et inacceptables pour l'ensemble de la profession. Ils semblent produits par notre administration de tutelle, sous la dictée de quelques nantis sauf à croire qu'ils sont donnés en l'état pour que la demande de la profession échoue si c'était le cas on ne s'y prendrait pas autrement.

Qui peut être prêts à sacrifier les carrières de leurs collègues officiers pour de vils intérêts individuels ? Il faut croire en peu chose pour trahir la profession dans son ensemble, renier ses origines et oublier ceux qui leurs ont permis d'être là où ils sont !

Nous sommes ceux professionnels et volontaires qui ont obtenu en 1989 sur le pavé Parisien que les postes de Directeurs des services incendie et de secours soient issus des rangs des sapeurs-pompiers eu égard aux nombreuses spécificités de cette fonction.

On avait à cette époque une belle unanimité et un profond respect pour ceux qui voulaient porter haut ce service public en construction, à cette époque, les Directeurs étaient avant tout chefs de corps avant d'être des administratifs. Là est, à mon sens toute la différence.

Le SNSPP-PATS et FO, que j'ai l'honneur de représenter, par ses actions et son engagement, n'accepte pas et n'acceptera pas plus demain un tel sacrifice.

Nous demandons solennellement à notre honorable assemblée, ainsi qu'à notre administration centrale, de revoir sa copie. Nous en appelons aux autres partenaires sociaux et au monde associatif de bien vouloir se fédérer, de dépasser les clivages et les enjeux électoraux à venir, dans l'intérêt supérieur de notre profession aujourd'hui menacée par la sortie de ces textes inappropriés.

Monsieur Le Président, nous vous demandons de procéder au retrait de ces dossiers prévus à l'ordre du jour, nous les estimons réalisés en dépit du bon sens et sans aucune préparation constructive.

Ces textes apparaissent comme autant d'affronts faits aux officiers de sapeurs-pompiers professionnel qui servent quotidiennement et efficacement partout en France dans les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sans oublier les Départements d'Outre-Mer et en oubliant encore moins ceux qui servent aussi à l'Etat dont les États-Majors Interministériels de Zone (EMIZ).

A la veille d'une nouvelle campagne feux de forêts, et de la transhumance estivale nous ne saurions accepter de cautionner des réductions d'effectifs et des diminutions de quotas pour nos collègues, ni subir de nouvelles contraintes dans les progressions de carrière, par des rajouts d'examen professionnel de Lieutenant-Colonel qui sont aussi inutile et inadapté que déconnecté du dossier des Emplois Supérieurs de Direction.

En conclusion, sur ce sujet nous voterons contre et cela dans l'intérêt général de notre profession.

Ensuite, nous venons, une fois de plus, constater un disfonctionnement au sein de l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) concernant nos Lieutenants de 2^{ème} classe.

Quatre Formations d'Intégration de Lieutenant (FILT) ont été organisées cette année, dont une qui termine après-demain. Il semble que le jury se soit réuni le 28 juin dernier. Les FILT sont-elles toutes validées ? Les stagiaires devront-ils attendre la fin de l'année 2014 avant de tenir les emplois ?

Le coût de la formation supportée par les SDIS demande une réactivité plus importante en termes de validation pour que ces derniers bénéficient d'un retour sur investissement plus rapide. Nous sollicitons votre intervention pour rectifier cette situation.

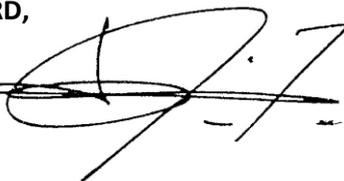
Pour terminer, nous déplorons la communication tardive des résultats de l'examen professionnel de Lieutenant de 2^{ème} classe.

Nous vous remercions d'avoir accédé à la revalorisation des grilles indiciaires des Sergents et adjudants après nombre de rencontres avec la Ministre de la Fonction Publique et ses services. Le SNSPP-PATS et FO regrettent toutefois la non réactivité comme pour les autres filières. Toutefois, nous demeurons dans l'attente des revalorisations des cadres d'emploi des catégories Be et A.

J'attire votre attention sur le dossier de secours urgent et d'assistance à personne dont on sait que des réunions avec le Ministère de la Santé se déroulent et pour lequel nous restons vigilants, bien que non invités.

Nous vous remercions,

Patrice BEUNARD,
Président
SNSPP-PATS



Pierrick JANVIER,
Secrétaire général
Force Ouvrière



Proposer- négocier-contracter

snspp-pats@snspp.fr Tél. : 05 56 83 08 18
34 rue Nelly Deganne – 33 120 Arcachon
www.Snspp-pats.com

unssp-fo@fosps.com Tél. : 06 62 05 73 23
153-155 rue de Rome 75017 PARIS
www.fo-sdis.org